



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
27 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**7 excusés :**

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON  
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO  
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

**1 absente :**

Mme Laura ESNAULT

**Secrétaires de séance :** M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023\_02\_27\_23

Nomenclature : 3.1.2

**Signature de la promesse d'achat de la SAFER pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit La Bellangerie**

**Rapporteur :** M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX rappelle aux membres du conseil municipal le projet de faciliter l'installation d'agriculteurs en maraichage biologique dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial de Liffré-Cormier Communauté. Dans cette volonté, la municipalité de Saint-Aubin-du-Cormier s'est portée candidate auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Bretagne (SAFER Bretagne) pour l'acquisition de la parcelle d'une surface de 11 ha 10 a 40 ca, au lieu-dit La Bellangerie, cadastrée ZI133.

Vu l'article L141-1 du code rural et de la pêche maritime, relatif aux missions des SAFER et au choix de l'attributaire des terrains dont elles sont propriétaires,

Considérant que le projet de la municipalité de Saint-Aubin-du-Cormier correspond à ces objectifs,

Considérant que le prix de vente entendu entre les parties est de 50 000 €, auxquels s'ajoutent les frais de 4 904,38 € TTC au titre de la rémunération de la SAFER et de 2 360 € TTC pour la provision sur frais d'acte notarié, à la charge du promettant.

**Entendu l'exposé de M. Yves LE ROUX, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- autorise le Maire à signer la promesse d'achat pour l'attribution des parcelles sise La Bellangerie, présentement annexée à la délibération,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)